



Délégués du personnel **CFDT** du réseau commercial Groupama Loire-Bretagne Réunion du 26 Juin 2014

Plan de progrès, Plan d'amélioration, Plan d'action individuel...

Actuellement en cours sur le marché des particuliers:

2 Plans d'amélioration (1 sur le 29 et 1 sur le 44)
1 Plan de progrès (sur le 35)

Le directeur commercial confirme que les objectifs posés dans un PAI doivent faire preuve de cohérence entre la durée du plan et les objectifs annuels.

Prestations Décès

Une réunion va avoir lieu début Juillet entre l'UG VIE et Groupama Gan VIE pour déterminer les axes de simplification des process. Les DP CFDT demandent que des salariés du réseau y soient associés.

Outil ISICLIC

Aujourd'hui pas de solution technique sur la multiseession. N'oubliez pas de prendre les bonnes infos avant d'embarquer sinon retour au port !!! Adaptez-vous à l'outil mais l'inverse ne marche pas.

Marché des professionnels

Risque routier :

Accroissement du kilométrage :

CCA : +1% , CDA : +16%, CCAC : +5% ,
CDE : +28%

Nouveau point de situation en juin, on en reparle en septembre.

Les DP seront vigilants sur l'attribution des véhicules et notamment pour nos collègues qui font + de 30000 Kms.

Portefeuille dédié et nouvelle organisation :

Les DP dénoncent des portefeuilles disparates qui posent beaucoup de problèmes d'équité sur le réseau.

Nombre de salariés en report négatifs.

62 en report négatif. En moyenne l'entreprise reprend 377€. Cela va de 0,70 € à 1515 €. La direction précise qu'il n'y a pas d'alertes particulières cependant on constate une augmentation du montant moyen repris.

Effectifs

Les DP demandent à connaître l'effectif cible et l'effectif présent des CDI et des CDD par département et par fonction et s'inquiètent du faible taux de conservation des promotions de 2010 à 2014.

L'effectif réel est de 550 et de 503 en effectif présent. Les DP constatent des difficultés de remplacement.

Réaffectation d'affaires :

Les affaires réalisées par l'agence pro sont-elles réaffectées au PCR comme le sont les affaires réalisées par le CRC (si oui comment les identifier) ?

La direction répond par l'affirmative : Onglet phare ouest/Détail des réalisations

E-learning

Les temps de e-learning sont-ils décomptés du temps commercial ?

La direction répond par la négative. C'est une formation donc ce n'est pas décompté.

Les DP CFDT demandent la prise en compte de ce temps. La direction ne le souhaite pas mais précise que les e-learning Magellan feront exception à la règle.